

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine

Annexe 4

Conférence des financeurs 35 Relations CLIC - opérateur

Rôle des CLICs au niveau départemental

En leur qualité de guichet de proximité pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leur entourage, grâce aux partenariats et actions qu'ils ont su développer sur leur territoire, les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) sont aujourd'hui unanimement reconnus comme acteurs majeurs de la mise en œuvre des politiques gérontologiques et du handicap.

Les missions des CLIC sont centrées sur les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leurs entourages.

Les quatre missions d'un CLIC sont les suivantes :

1. L'accueil et l'accompagnement (information et orientation, évaluation de la demande et accompagnement dans la mise en œuvre des démarches)

2. La coordination autour de situations individuelles

3. Les actions de prévention en faveur des usagers et de leurs familles

4. La participation aux concertations institutionnelles

Ancrage local des actions des opérateurs

Implication du CLIC

Pour asseoir localement la mise en œuvre d'actions de prévention, la conférence des financeurs 35 incite les opérateurs **nationaux ou départementaux** à se rapprocher des CLICs. Ceux-ci assurent le rôle de pilote dans la construction, avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les habitants, d'un programme pluriannuel d'actions coordonnées de prévention et assurent des missions de coordination (mission 3 ci-dessus).

En ce qui concerne les actions de prévention comprenant une conférence et des ateliers, les Clics pourront être sollicités pour participer :

- A un temps préparatoire à la mise en œuvre de l'action, rencontre qui rassemble généralement la commune, le porteur de projet, le CLIC et éventuellement d'autres acteurs locaux (temps estimé à 1h30)
- à la réunion publique (temps estimé à 2h30)
- mais également lors de l'atelier final afin de garantir l'efficacité des parcours de prévention sur leur territoire (temps estimé à 1h).

Les autres tâches liées à l'organisation de la conférence et des ateliers sont du ressort de l'opérateur. Il peut toutefois en confier certaines, tels que l'appui logistique, la diffusion de la communication, les relations presse, la mobilisation du public, la convivialité.

La répartition de ces tâches se fera en commun accord entre l'opérateur, le Clic et la commune concernée lorsque le soutien financier aura été validé par la conférence des financeurs.

Un forfait unique de 150 euros a été défini pour rétribuer l'implication des CLICs.

Il est à noter que si ce rapprochement avec les CLICS est fortement recommandé, il n'est cependant pas obligatoire.

Versement du forfait

Les opérateurs devront cocher la case correspondante dans le dossier de candidature (onglet « modalités de mise en œuvre » ligne 13) sous réserve de la négociation de la mise en œuvre de l'action avec les Clic.

Le forfait ne doit pas être inscrit dans le budget de l'opérateur. Les missions confiées aux Clic seront examinées au second semestre sur la base d'un déclaratif fourni par les Clic qui solliciteront la CFPPA35. Le versement des forfaits s'effectuera directement aux Clic sur la base d'une facture.